

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs
Canton de Bethoncourt
COMMUNE DE NOMMAY

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOMMAY
Du 16 février 2023**

Convocation	Affichage liste des délibérations	Membres en exercice	Postes vacants	Présents	Absents	Procurations	Votants
10/02/2023	17/02/2023	16	3	14	0	2	16

L'an deux mille vingt-trois, le **seize février à dix-neuf heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué et présidé par le Maire, s'est réuni en **session ordinaire** au nombre prescrit par la loi. Les membres se sont réunis à la salle communale Jacques Prévert sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, Thierry BOILLOT.

Présents : Thierry BOILLOT, Thierry THEVENOT, Rachel BULMÉ, Jean WILK, Béatrice DUFOUR, Bernard CRANNEY, Françoise CIRET, Sophie FAIVRE, Didier FRICHET, Christiane MEHREBERGER, Marielle HESSMANN, Elodie LAURENT, Jean-Michel GRANDJEAN, Cédric VUILLEMOT.

Procurations :

Conseillers municipaux	Ayant donné pouvoir à
Philippe MEILLET	Christiane MEHREBERGER
Emmanuel COHN	Thierry BOILLOT

Absent excusé :

Absents :

Assistait à la séance : Monsieur Emmanuel KORNPORST, secrétaire de Mairie

Après avoir procédé à l'appel du Conseil Municipal, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, **Elodie LAURENT** ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 29/12/2022
2. Rachat de biens en portage foncier à l'EPF
3. Convention Territoriale Globale PMA
4. Convention 2023 des chats errants
5. Tarifs municipaux
6. Subvention au Collège de Sochaux
7. Questions et informations diverses

La séance a été déclarée ouverte à 19h30

QUESTION N°2023-01 :

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal ORDINAIRE du 29/12/2022**

Le compte-rendu de la séance ORDINAIRE du 29/12/2022 est approuvé : à L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2023-02

OBJET : Demande de rachat de biens en portage foncier à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF)

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a sollicité PMA afin d'obtenir du foncier en vue de réaliser des résidences pour séniors et de l'habitat.

PMA ayant fait appel à l'EPF par convention opérationnelle en date du 29 novembre 2012 dispose de parcelles dans le cadre d'un portage foncier pour l'opération nommée « Liaison Nord ». Le projet initialement prévu par PMA étant abandonné, les parcelles en portage peuvent donc être réaffectées et proposées à la commune de Nommay qui souhaite réaliser ce projet d'intérêt général et de l'habitat.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- parcelle cadastrée section AH328 de 154 m2,
- parcelle cadastrée section AB250 de 978 m2,
- parcelle cadastrée section AB252 de 2254 m2,

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement intérieur.

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...).

En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

Par courriers des 21 octobre et 18 novembre, PMA a donné son accord à l'EPF pour engager la rétrocession des biens indiqués ci-dessus à la commune de Nommay.

L'étude du projet de la commune de Nommay étant en cours de réalisation, il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le rachat de ces parcelles auprès de l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC.

Ce rachat sera réalisé après concrétisation et validation du projet entre la commune et le maître d'ouvrage.

La rétrocession s'effectuera au profit de la commune de Nommay.

Elle aura lieu moyennant le prix d'acquisition payé par l'EPF majoré des frais engagés, soit un prix de 184 796.16 euros HT se décomposant ainsi qu'il suit :

Acquisition BUSINI pour un montant de 46 956.16 euros HT se décomposant ainsi qu'il suit
- 45 280 euros prix d'acquisition initial
- 1 676.16 euros d'état de frais

La cession porte sur un terrain à bâtir n'ayant pas ouvert droit à déduction lors de son acquisition initiale, la présente cession entre dans le champ d'application de la TVA sur marge.

La marge est composée du prix de rétrocession – cout d'acquisition= 46 956.16-46 956.16=0
La marge étant nulle, la TVA sur marge est donc nulle.
Le prix TTC est de 46 956.16 euros.

Acquisition TOMASINI pour un montant de 137 840 euros HT se décomposant ainsi qu'il suit
- 135 240 euros prix d'acquisition initial
- 2 585 euros d'état de frais
- 15 euros de taxe foncière 2022

La cession porte sur un terrain à bâtir n'ayant pas ouvert droit à déduction lors de son acquisition initiale, la présente cession entre dans le champ d'application de la TVA sur marge.

La marge est composée du prix de rétrocession – cout d'acquisition= 137 840-137 825=15
La TVA sur marge est de 3 euros.
Le prix TTC est de 137 843 euros.

Il conviendra également de procéder au paiement du solde des frais de portage dû lors de la signature de l'acte de rétrocession ainsi que la taxe foncière 2023 à première demande de l'EPF.

La commune s'engage à rembourser cette taxe à l'EPF, ainsi que les frais éventuels qui seraient réglés par l'EPF postérieurement à l'acte notarié de rétrocession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à : L'UNANIMITE**

- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer l'acte notarié de rachat et tout document s'y rapportant.

DELIBERATION N°2023-03

OBJET : Convention Territoriale Globale PMA

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Rachel BULMÉ, Adjointe aux affaires scolaires.

Madame Rachel BULMÉ expose :

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale impulsée par la Caf du Doubs, qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire.

Un travail de diagnostic a déjà été mené à l'échelle de PMA courant 2022.

Une CTG peut être signée à l'échelle intercommunale tout en conservant les compétences communales sur tout ou une partie des services aux familles, financés.

Les Bonus Territoire :

Depuis le 1er janvier 2020, la CTG a remplacé les Contrats enfance jeunesse (CEJ) au fil de leur renouvellement. Ce financement est appelé Bonus Territoire.

Certaines collectivités sont déjà passées en Bonus Territoire, le CEJ arrivant à échéance.

Au moment du passage en Bonus territoire, la Convention Territoriale Globale n'ayant pas encore été signée à l'échelle intercommunale, une convention d'engagement avait été signée avec ces collectivités pour bénéficier des financements. Ainsi, le Bonus Territoire a pu être versé directement aux gestionnaires.

D'autres collectivités seront concernées par les Bonus Territoire à partir de 2023 (CEJ arrivant à échéance au 31/12/2022).

Le financement Bonus Territoire, est conditionné à la signature d'une CTG à l'échelle intercommunale.

La Convention Territoriale Globale de PMA sera signée en début d'année 2023.

Les signataires seront la CAF, PMA, et les communes et syndicats intercommunaux associés.

Toutes les collectivités concernées doivent être co-signataires de la convention CTG signée à l'échelle de PMA.

Pour cela, chaque commune doit prendre une délibération en début d'année 2023 afin d'autoriser son représentant à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide à : L'UNANIMITE**

- D'autoriser le Maire à signer cette convention

DELIBERATION N°2023-04

OBJET : Convention avec la Fondation 30 millions d'Amis : gestion des chats errants

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie FAIVRE, Conseillère déléguée.

Madame Sophie FAIVRE expose au Conseil Municipal que la campagne de stérilisation mise en place l'année dernière s'est parfaitement déroulée et a permis le traitement de 14 chats.

Elle propose au Conseil Municipal de poursuivre cette action en établissant une nouvelle convention pour 2023.

Le budget correspondant aux frais de stérilisation et de tatouages est établi en fonction du nombre de chats/chattes recensé(e)s d'un montant maximum de :

- pour une ovariectomie + tatouage au nom de 30 Millions d'Amis
- 100 euros (estimation 30 Millions d'Amis)
- 120 euros exceptionnellement pour une femelle gestante

- pour une castration + tatouage au nom de 30 Millions d'Amis
- 80 euros (estimation 30 Millions d'Amis)

La Fondation 30 Millions d'Amis participera à nouveau à hauteur de 50 % du coût des stérilisations et des tatouages.

Il est proposé au Conseil Municipal de choisir un forfait de 15 chats.

Après avoir entendu l'exposé de madame Sophie FAIVRE, le Conseil Municipal, à
L'UNANIMITE

- **Approuve** le principe de la future convention,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis

DELIBERATION N°2023-05

OBJET : Tarifs dîners conférence

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de tarifer pour :

- Dîner conférence : 28 €/personne

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **DECIDE** : d'adopter ce tarif à : **L'UNANIMITE**

Le Conseil Municipal de Nommay :

- autorise le Maire à émettre les titres de recette correspondants

DELIBERATION N°2023-06

OBJET : Subvention séjour à Métabief du Collège de Sochaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Collège Jouffroy d'Abbans de Sochaux a contacté la Mairie de Nommay pour une demande d'aide à l'organisation d'un séjour à Métabief en avril 2023.

5 élèves foyens participent au voyage scolaire.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 30 € par enfant foyen participant au voyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide à :**

- 14 Voix POUR,
- 1 ABSTENTION (Jean-Michel GRANDJEAN)
- 1 conseillère ne prend pas part au vote
(Marielle HESSMANN parent d'un enfant concerné)

De verser une subvention de 30 € par enfant foyen participant au voyage scolaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Le Maire :**

Trois sujets commentés par Monsieur Le Maire :

- 1. Projet de résidences Séniors pour nos aînés Foyens.

Un comité de réflexion sur ce sujet piloté par Monsieur Le Maire, avec Béatrice DUFOUR, Rachel BULME, Maud BROCARD et Emmanuel KORNPORST, travaille depuis le début de ce mandat pour pouvoir aujourd'hui vous présenter une esquisse de ce que pourrait être ce projet immobilier spécifique. Ce projet impliquerait l'achat de 3 parcelles à PMA.

La disposition de 2 bâtisses proposant 8 logements chacune, les réseaux, l'environnement furent présentés sur plan.

- 2. Projet de sécurisation « piétons et usagers » aux abords de l'école.

Le comité « sécurité » pour ce sujet, composé d'élus, de Foyens bénévoles et de parents d'élèves ont validé le pré-projet « variante 7 ». Ce dispositif a été présenté aux conseillers sur plan. Les choix retenus consistent à créer des cheminements-piétons sécurisés. Cela implique la mise en sens unique de la rue F.Bataille, la rue sur la Tour et la rue de Bourgogne (partiellement). Sur le terrain, une phase « test » sera proposée avec du matériel provisoire de travaux.

Une validation de notre projet par des référents PMA est en cours.

- 3. Information de l'organisation d'une deuxième Collecte pour l'Ukraine

En partenariat avec l'association « Partir-Offrir » samedi et dimanche 4 et 5 mars à la salle J.Prévert.

➤ **Jean WILK :**

- Informe être dans l'attente du compte de gestion transmis par la Trésorerie afin de vérifier les comptes. A délibérer lors du prochain Conseil Municipal sans doute fin mars.

➤ **Cédric VUILLEMOT :**

- Explique qu'il rencontre de nombreux administrés, interrogatifs sur l'arrivée des nouvelles poubelles.
- Informe sur l'existence d'une maison rue J.Ferry en location suivant le principe Airbnb.

➤ **Thierry THEVENOT :**

- Rappelle le nombre de 16 affouagistes inscrits, la tenue du tirage au sort des lots et remercie Messieurs CRANNEY, FRICHET et GRANDJEAN pour leur contribution active au comité « Forêt ».

➤ **Christiane MEHREBERGER**

- Informe que de nombreux administrés restent interrogatifs quant à la nouvelle organisation des poubelles.

➤ **Elodie LAURENT**

- Signale à nouveau l'absence de la poubelle jaune chez certains Foyens.

➤ **Marielle HESSMANN**

- Alerte de la vitesse excessive des véhicules d'entreprises intervenant aux Hautes Versenes.

Monsieur le Maire fera un rappel sur ces comportements à notre interlocuteur privilégié de Néolia.

- Informe d'une anomalie dans l'attribution des nouvelles poubelles dans son secteur.

Suite aux diverses remarques des élus sur la nouvelle organisation des poubelles Monsieur le Maire propose au plus grand nombre de venir à l'information publique avec PMA le 17/2. Toutes les réponses seront apportées.

➤ **Jean-Michel GRANDJEAN**

- Signale des incivilités au niveau de sacs-poubelles déposés sauvagement dans son secteur mais aussi aux abords de la salle J.Prévert.

Concernant Habitat25 Monsieur le Maire prend en compte tous ces sujets. Ils seront évoqués lors d'une réunion avec la Direction le 29/3.

➤ **Sophie FAIVRE**

- Se réjouit des succès des deux soirées de janvier, le Théâtre de Raynans et l'Harmonie de Grand-Charmont.

- Informe sur le déroulé de l'opération de Recensement encore en cours mais pratiquement terminé. Un travail rigoureux de la part de nos 4 agents recenseurs. Expérience contraignante mais souvent très agréable. Mais aussi de mauvais souvenirs avec certains Foyens irrespectueux envers eux. Mission que nous rappelons OBLIGATOIRE.
- Annonce la réception à Nommay d'un nouveau Marché du soir de PMA, le vendredi 28/7 au Plateau sportif (rue de la Combe).
- Informe de la tenue future d'une AG extraordinaire à La Nommaytienne pour l'élection d'un nouveau bureau.
- Au sujet de la campagne de stérilisation 2022, remercie Odile LE BEGUEC, Joëlle MANCASSOLA et Bernard CRANNEY pour leurs gestes de générosité. Ils ont assuré l'accueil et le rétablissement durant quelques jours des chats à leur retour de chez le vétérinaire. Bravo !

➤ **Béatrice DUFOUR**

- Résume les travaux des Comités « Culture » et « Décorations & Fleurissements » de ce début d'année. Comité « Jardin » prévu le 22/2.
- Informe de la tenue d'un atelier « Masque » et « Figurine-prénom » à La Foyothèque le 21/2.
- Revient sur le projet de Résidences seniors pour confirmer que l'aspect financier de ce projet est en cours d'étude. Il s'agira d'acheter des terrains mais aussi d'en vendre pour tendre vers une situation équilibrée et pas trop perturbante pour les finances de notre commune durant les années futures.

➤ **Bernard CRANNEY**

- Renouvelle sa demande pour installer des panneaux d'informations sur les bacs de déchets au cimetière.

Monsieur le Maire a bien pris en compte cette demande et attend les nouvelles dispositions de tri proposées prochainement par PMA.

- Informe de la préparation en cours pour organiser une journée « Nettoyage des berges » de la Savoureuse, à positionner avant le 11/3.

➤ **Françoise CIRET**

- S'interroge sur la future parution du Foy'Infos qui tarde.

Monsieur le Maire répond que le prochain numéro est en cours de constitution, sous la responsabilité de Elodie LAURENT.

- Informe sur les nombreux rendez-vous de son groupe de bénévoles du Comité des fêtes, pour la confection de 2 chars pour le Carnaval du 25/3.

➤ **Rachel BULMÉ**

- Informe de futurs réunions ou rendez-vous festifs :

- prochaine réunion du CCAS le 1/3
- soirée Zumba de l'association « 1 enfant, 1 sourire » de l'hôpital de Montbéliard. Participation de Nommay par le prêt gratuit de la salle J.Prévert.
- conseil de classes le 21/3, avec la participation régulière, pour la municipalité de Monsieur le Maire, Rachel BULME et Emmanuel KORNPROBST.
- Opération brioches le 01/04
- sortie récréative en Haute-Saône prévue pour Nos Aînés (de 60 ans et plus), le 13/4.

Séance levée à 21h15

Le Maire,
Thierry BOILLLOT

